

OPTIMISEZ LA GESTION DE VOS CONGÉS PARENTAUX

JANVIER 2007

Sommaire :

l'enjeu	p. 1
les actions	p. 2
les objectifs	p. 3
résultats attendus, renseignements pratiques et coordonnées	p. 4

Mieux gérer les congés parentaux de vos salarié-e-s

Les absences pour congé parental posent de nombreuses questions, aux employeurs, aux employé-e-s, et à leurs équipes de travail. Pour améliorer la gestion de ces absences et éviter les difficultés potentielles lors de la reprise de poste, après parfois 3 ans d'absence, les CIDFF regroupés en URACIFF et l'ANPE Rhône-Alpes vous proposent :

- Une formation à la gestion des congés parentaux, destinées aux chefs d'entreprises, responsables de service, responsables de la gestion du personnel.
- Un accompagnement spécifique des salarié-e-s en congé parental pour faciliter leur retour en poste.

Ces prestations, prises en charge, sont proposées à toutes les entreprises, dans le cadre d'un projet partenarial porté par l'Uraciff et l'ANPE, en partenariat avec les CAF, les syndicats professionnels et de salariés. Ce projet est financé par le Fonds Social Européen, le contrat de plan Etat-Région et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Les CIDFF :

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles, assurent depuis 35 ans l'information et l'accompagnement des femmes sur leurs droits, la promotion de leur autonomie personnelle, professionnelle, familiale et sociale, pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le congé parental :

Droit de congé pour les parents d'enfants de moins de trois ans, couvert par une allocation de la CAF, soumise à conditions.

NOS PARTENAIRES RÉGIONAUX POUR L'ACTION :
ANPE, ALIES-PLIE de Lyon, des CAF, CFDT, MEDEF et CGPME

CHAQUE CIDFF RÉUNIT DES PARTENAIRES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Une formation ...

Pour qui ? Pour vous-mêmes, chefs d'entreprises, pour vos responsables de services, vos managers et gestionnaires d'équipes, pour tous les responsables de la gestion du personnel.

Pour apprendre quoi ? Des mesures simples pour faciliter la gestion des congés parentaux et anticiper sur la reprise de poste :
En se mettant à niveau sur les obligations légales et le droit du travail, qui s'appliquent à la gestion du remplacement du ou de la salarié-e en congé parental.
En identifiant et travaillant sur les problématiques propres à l'entreprise, dans ce domaine.

Comment ? Une formation par les spécialistes des CIDFF de votre département, avec un support de formation rassemblant tous les éléments caractérisant la gestion des congés parentaux et notamment les obligations légales.

Où, quand ? Dans vos locaux, pour une formation dédiée à votre entreprise, dans les locaux du CIDFF si la formation est inter-entreprises.

Pour une durée d'une matinée.
Au premier trimestre 2007.

Un accompagnement spécifique de vos salariés ...

Qui ? Vos salarié-e-s, femmes et hommes, en congé parental ou susceptibles d'en prendre un, qui souhaitent un accompagnement dédié.

Comment ? Par une équipe pluridisciplinaire, composée en partenariat entre le CIDFF et l'ANPE, faisant appel, selon les besoins, aux CAF, organismes de financement de la formation, ...

Quand ?

- Avant la prise du congé parental : pour en valider les conditions, préparer le départ, favoriser le maintien d'un lien entre l'entreprise et le/la salarié-e.
- pendant le congé parental.
- en préparation du retour en poste.

Un projet d'actualité

Les bénéficiaires du congé parental sont à 95% des femmes. Selon différentes estimations, près de 25% des bénéficiaires, ne réintègrent pas le marché du travail, à la suite de ce congé.

Parce que employeurs et employé-e-s sont confrontés lors d'un congé parental à des difficultés très concrètes: remplacer le ou la salarié-e, modifier éventuellement l'équipe de travail dans laquelle il ou elle est intégré-e, former le remplaçant et assurer la transmission des connaissances du futur absent au remplaçant-e, ... De nombreuses questions pratiques se posent, et les perturbations induites, sans conséquences si elles sont gérées, peuvent créer de réels problèmes si elles ne sont pas anticipées.

Parce qu'au retour en poste, les choses ont changé:

Pour le ou la salarié-e :

- Les techniques, les équipes, les procédures ont changé, il lui faut se réadapter.
- Les équipes de travail se sont recomposées sans le ou la salarié-e, qui doit parfois «reconquérir» sa place.
- La reprise du rythme de travail est un effort après parfois 3 ans d'absence. Si le travail à la maison est dilué, étalé, difficilement perceptible parce qu'il est diffus, il se chiffre à 35h¹ par semaine.
- Le ou la salarié-e doit gérer en arrière-fond ses contraintes familiales et notamment de garde d'enfants. Toutes les études le prouvent, un-e salarié-e, rassuré-e sur le bien-être de ses enfants, produit un travail de bien meilleure qualité.

Pour l'employeur :

- Le ou la remplaçante du ou de la salarié-e en congé parental, que devient-il-elle? Bien intégré-e, ayant fourni un travail de qualité, faut-il s'en séparer? Peut-on adapter l'organigramme pour l'intégrer définitivement?
- Comment former le ou la salarié-e qui revient pour que ses techniques soient remises à niveau? Mobiliser les aides publiques existantes pour cela?
- Comment conserver un lien avec l'employé-e durant son absence? Anticiper le retour, proposer des congés parentaux partiels ... ?

Un projet porté par l'URACIFF et l'ANPE

Dans un partenariat légitime et nécessaire, parce que :

- les femmes sont les premières bénéficiaires du congé parental,
- les hommes utilisent peu le congé parental alors qu'il leur est ouvert,

L'objectif de cette démarche vise à mieux anticiper les ruptures possibles, préparer les ruptures inévitables et développer un réel parcours pour les salarié-e-s, afin d'éviter des dysfonctionnements pour l'entreprise, l'équipe de travail et pour le ou la salarié-e.

¹ Source enquête emploi du temps (réf à préciser LLS)



LE CONGÉ PARENTAL

Définitions :

En droit du travail, le congé parental est un droit à congé, pour tout-e salarié-e, présent-e dans l'entreprise depuis plus d'un an. Le congé dure 3 ans maximum, jusqu'au 3 ans de l'enfant.

Sur le plan des allocations familiales, le CLCA (Complément Libre Choix d'Activité) est une allocation remplaçant l'ancienne Allocation Parental d'Education. Il est destinée aux parents d'enfants de moins de 3 ans, sous condition d'emploi. Il est accordé pour une durée de 6 mois pour le premier enfant. Puis, sa durée peut recouvrir les 3 premières années du deuxième enfant et des enfants suivants.

Les bénéficiaires de l'allocation de congé parental (dénommée CLCA) sont un bon indicateur du nombre de personnes concernées:

- 595 000 familles concernées en France en 2004
- Soit environ 60 000 en Rhône-Alpes en 2004 (source CNAF 2006)
- 95% des bénéficiaires sont des femmes
- 33% de ces congés sont à temps partiel (exemple de l'agglomération lyonnaise, 2005)





Quels résultats attendus ?

Des avancées concrètes pour vous, employeurs, dans la gestion des congés parentaux :

- Outils de gestion
- Maintien du lien avec le ou la salarié-e pendant son absence
- Possibilités alternatives offertes par le cadre législatif : congés à temps partiels, financement des formations, ...
- Préparation du retour en poste : formation...

La formation d'entreprises en Rhône-Alpes

L'accompagnement des bénéficiaires du congé parental

Plus largement, diagnostiquer, capitaliser et diffuser :

l'identification de manques dans les dispositifs existants, d'appui aux salarié-es pour la réintégration de leur poste.

entourer mes enfants
prendre congé
connaître mes droits
retrouver mon travail
prendre soin de ma famille



Rédactionnel:
Laurence Langer-Sautière,
lalanger@wanadoo.fr

VOS CONTACTS SUR LE PROJET CONGÉ PARENTAL

VOS CONTACTS RÉGIONAUX : URACIFF et Direction régionale ANPE

VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX :

CIDFF - AIN
Maison de la Vie Associative
Boulevard Joliot-Curie
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél.: 04 74 22 39 64
Fax : 04 74 23 48 38
cifff01@wanadoo.fr
www.cifff01.org

CIDFF - DRÔME
36 B, rue Biberach
26000 VALENCE
Tél.: 04 75 82 06 10
Fax : 04 75 42 32 81
cifffdrome@wanadoo.fr

CIDFF - LOIRE
5, Rue des Mutilés
du Travail
42000 SAINT-ÉTIENNE
Tél.: 04 77 32 74 85
Fax : 04 77 21 89 26
cifffloire@cif42.org

CIDFF - SAVOIE
67, Rue François de Sales
73000 CHAMBÉRY
Tél.: 04 79 33 96 21
Fax : 04 79 28 05 21
cifff73@orange.fr

CIDFF - ARDÈCHE
9, Boulevard de Provence
01200 AUBENAS
Tél.: 04 75 93 31 70
Fax : 04 75 93 41 95
cifff07@wanadoo.fr
www.cifff07.org

CIDFF - ISÈRE
9, Rue Raoul-Blanchard
38000 GRENOBLE
Tél.: 04 76 54 14 35
ou 04 76 54 08 19
Fax : 04 76 42 73 57
cifff38@wanadoo.fr

CIDFF - RHÔNE
18, place Tolozan
69001 LYON
Tél.: 04 78 39 32 25
Fax : 04 78 28 09 62
cifff69@cif69.fr
www.cifff69.org

CIDFF - HAUTE-SAVOIE
1, Rue Louis-Armand
74000 ANNECY
Tél.: 04 50 09 52 40
Fax : 04 50 09 52 49
cifff74@aol.com

Claire Morandeu,
Déléguée de l'URACIFF
uraciff-congeparental@wanadoo.fr
18, place Tolozan, 69001 Lyon
Tél. 04 78 39 11 75
www.uraciff.org

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,
Direction Régionale ANPE
Adresse
Tél. xxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

